Envoyé en préfecture le 18/09/2023

Recu en préfecture le 18/09/2023

Publié le



RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2023

DEPARTEMENT

Haute-Garonne De la commune de FLOURENS

Séance du 11 septembre 2023

Nombre de conseillers L'an deux mille vingt-trois, le 11 septembre à 18h30

En exercice 13 Le CCAS de cette commune, régulièrement convoqué,

Présents 8 S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du CCAS de la Mairie

Procurations 2 sous la présidence de M Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE, Président.

Votants 10

Date de la convocation : 04/09/2023

Date d'affichage de la convocation : 06/09/2023 Date d'affichage de la délibération : 1 8 SEP. 2023

Etaient présents : M. Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE, M. Didier CORTES, Mme Bernadette FAURÉ, M. Philippe ARRUÉ, Mme Martine NOËL, M. Pierre NAVARRO, Mme Josette MARTINS, Mme Josette NOËL.

Ont donné procuration :

Madame Marie-Claire LABÉDAN a donné procuration à Madame Bernadette FAURÉ, Madame Monique ROUTABOUL a donné procuration à Monsieur Didier CORTES.

Excusées:

Madame Isabelle DICIANNI, Madame Nicole DUCOUSSO, Madame Aurore MERVILLE-COMET.

Mme Bernadette FAURÉ a été nommée secrétaire de séance.

Délibération n° 2023-35 Vote des tarifs des ateliers Mémoire et Équilibre pour l'année 2023-2024 et vote du montant pris en charge par le CCAS

Exposé

Monsieur le Président informe le Conseil d'administration que le CCAS de la commune propose à ses administrés des ateliers Mémoire et Équilibre des ateliers.

Le tarif, dans le cadre des ateliers équilibre, est de 81€ dont 51€ à la charge des flourensois et 30€ pris en charge par le CCAS.

Le tarif, dans le cadre des ateliers mémoire, est de de 75€ dont 45€ à la charge des flourensois et 30€ pris en charge par le CCAS.

Décision

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil d'Administration

DÉCIDE:

D'approuver les tarifs précédemment évoqués,

La délibération est adoptée à :

10

VOIX POUR ABSTENTION VOIX CONTRE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Fait à Flourens, le 12/09/2023

La secrétaire de séance, Bernadette FAURÉ Le Président

Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE